

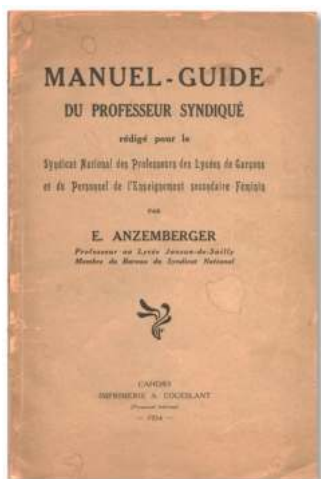
points — infos

DE REPÈRES

n° 44 décembre 2024

BULLETIN NUMÉRIQUE ET PÉRIODIQUE DE L'IRHSES

IRHSES, 46 avenue d'Ivry, 75647 Paris cedex 13 – Tel 01 40 63 28 10 – E-mail : irhses@snes.edu – www.irhses.snes.edu



SOMMAIRE

Edito : p. 1
Les corps enseignants du second degré : p.2-15
Pondichéry et la mondialisation : p. 16-19
Vie de l'IRHSES : p. 20
Disparitions : p. 21
Le Maitron : p. 22
Du côté de l'IR-FSU : p. 23
Abonnements : p. 24

Archives, mémoire, Histoire

Une des tâches de l'IRHSES est la conservation et la valorisation des archives du SNES. C'est principalement à partir de ces ressources que nous menons le travail de recherche qui est le deuxième pilier de notre institut et permet la participation à la formation des militants, troisième pilier.

Si toute notre activité ne se résume pas dans les archives, elles sont cependant essentielles. Elles constituent un matériau indispensable, y compris pour confronter la mémoire militante aux traces écrites et iconographiques des événements.

La richesse de notre fonds, sans comparaison pour ce qui concerne le syndicalisme enseignant, est complétée par une bibliothèque historique particulièrement complète. On y trouve des collections de publications syndicales, principalement de l'enseignement, dont certaines datent de l'entre-deux-guerres, mais aussi le Bulletin Officiel dès ses premiers numéros de 1944, des revues militantes diverses, de nombreux ouvrages ayant participé au débat éducatif, social, politique, syndical, ainsi que des travaux de recherche, notamment plusieurs thèses pouvant intéresser ceux qui travaillent sur le syndicalisme enseignant.

Mettre à disposition des chercheurs ce fonds documentaire et archivistique est absolument nécessaire : les archives fermées, isolées, mal inventoriées, difficiles à consulter, meurent petit à petit, car plus personne ne les consulte. Et avec elles, meurt le passé dont elles sont le reflet.

À l'inverse, travailler sur l'Histoire du syndicalisme, soutenir et aider ceux qui s'y consacrent, c'est un moyen de promouvoir l'idée syndicale, de faire connaître et faire savoir ce qu'est le syndicalisme enseignant.

C'est pourquoi l'IRHSES continuera de s'appliquer à rendre ses archives vivantes : nous avons travaillé ces derniers mois à une mise en ordre peu spectaculaire mais efficace, qui a donné beaucoup de travail à notre équipe et à notre assistante salariée. Nous ferons en sorte que, dans l'avenir, proche ou plus lointain, nos archives soient mieux connues et restent accessibles.

Hervé le Fiblec

Les corps enseignants du second degré

► Alain Dalançon, Hervé Le Fiblec

Aujourd'hui, l'architecture des corps enseignants du second degré de catégorie A dans la Fonction publique d'État, est relativement simple. La très grande majorité des personnels est recrutée par des concours externes permettant l'accès à deux corps, les agrégés et les certifiés (se déclinant en certifiés titulaires du CAPES/CAPET, PLP et PEPS1, qui ont des rémunérations et carrières identiques, les différences de statut résidant principalement dans les conditions d'exercice adaptées aux spécificités de chacun). À côté, existe un volant de personnels non-titulaires (39 000, soit environ 10 % du total), ayant la possibilité d'intégrer ces corps par la voie de concours internes.

Ce schéma est cependant relativement récent. Son histoire découle d'une unification progressive des différentes catégories du corps enseignant du second degré, puis des corps particuliers définis à partir de 1972, en même temps que de l'évolution du système éducatif lui-même, ainsi que d'une « normalisation » lente par rapport aux autres corps de fonctionnaires.

Le second degré, une création par fusion d'ordres d'enseignements

Le second degré naît par étapes entre 1936 et 1946. C'est la réalisation du projet d'« école unique » visant à faire se succéder deux degrés, le premier et le second, dans un système unique, là où il existait deux ordres, le primaire et le secondaire.

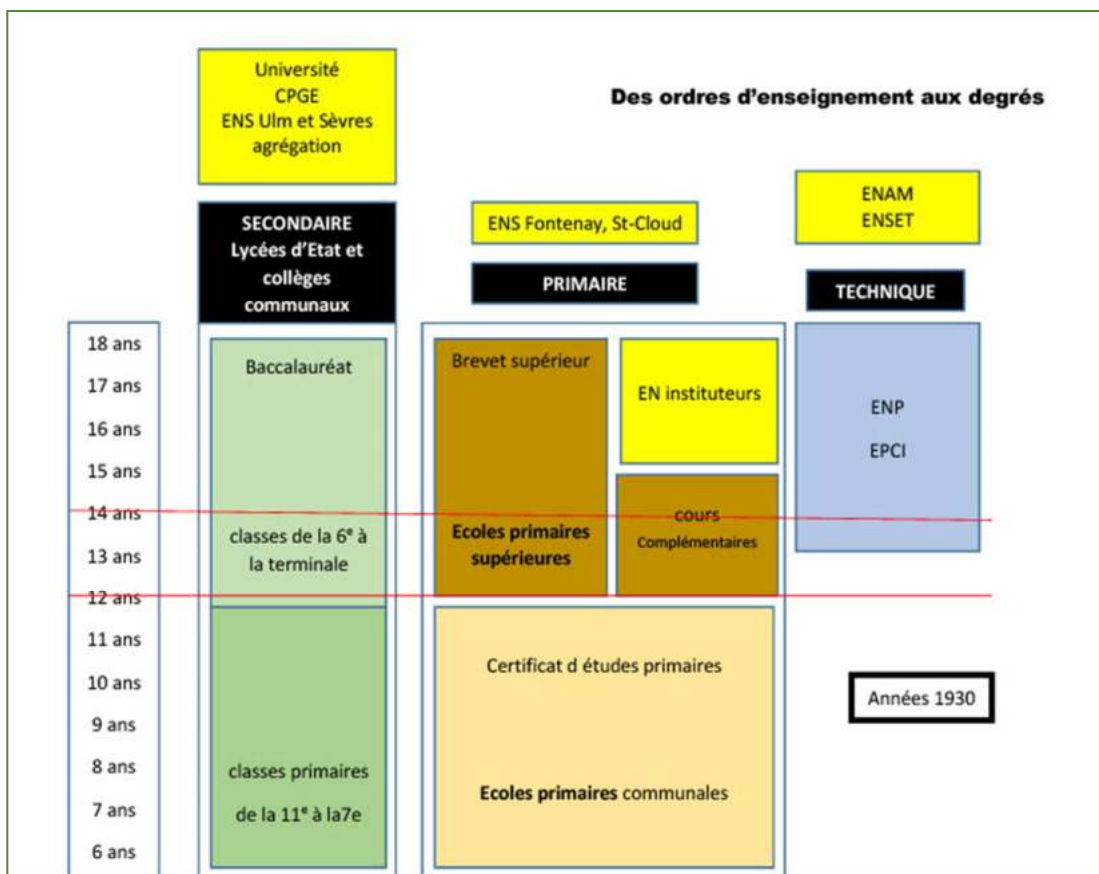
Les ordres d'enseignement

Ces deux ordres étaient nettement séparés et correspondaient à une structuration inégalitaire de la société : en schématisant, le primaire pour instruire le peuple, le secondaire pour former les élites, progénitures des classes dirigeantes. Ces deux ordres – auquel s'adjoignit une 3^e après la scolarité obligatoire, celui du technique – étaient complets. Ils prenaient en charge les enfants depuis l'âge de 6-7 ans jusqu'à l'âge adulte, et se reproduisaient par l'intermédiaire de la formation de leurs maîtres et maîtresses, car l'instruction des garçons et des filles était nettement séparée.

Le second degré qui commence à se mettre en place à partir de 1936 est ainsi la fusion entre :

- l'enseignement **primaire supérieur**, qui est principalement responsable de la démocratisation de la poursuite d'études au-delà de 13 ans, en particulier les CC (cours complémentaires) plus que les écoles primaires supérieures (EPS) donnant un enseignement « moderne », sans latin, de plus en plus proche de celui du secondaire,
- l'enseignement **technique** des écoles pratiques (EPCI) et des écoles nationales professionnelles (ENP),
- l'enseignement **secondaire** des lycées et collèges.





L'instituteur maître d'école

On peut en faire la description suivante au début des années trente.

Le primaire

Marqué au sceau de la méritocratie républicaine, il commence dans les écoles communales, et conduit les meilleur.es élèves au certificat d'études primaires passé à 12-13 ans¹. Les meilleur.es élèves peuvent poursuivre dans le « primaire supérieur », dans les CC annexés à quelques écoles primaires communales ou dans les EPS, également communales. On y prépare le brevet élémentaire après 3 ans d'études, puis le brevet supérieur uniquement dans quelques EPS après 2 autres années. Les meilleurs élèves des CC et EPS, peuvent se présenter à 15-16 ans, au concours d'entrée dans les écoles normales d'instituteurs et institutrices où ils acquièrent le brevet supérieur, avant d'aller enseigner dans les écoles communales. Les meilleur.es élèves maître.sse.s des ENI peuvent se présenter aux concours des écoles normales supérieures primaires, de Saint-Cloud pour les garçons et de Fontenay-aux-Roses pour les filles, où l'on prépare aux professorats des EPS et ENI nécessitant l'obtention d'un certificat d'aptitude pour devenir titulaire.

¹ Rappelons que la durée de la scolarité obligatoire n'a été portée à 14 ans qu'en 1936.



École et EPS Jules Ferry de Thouars, 1930



ENSET 1945
Etienne Camy-Peyret et Hubert Coudane, têtes cerclées



Lycée de filles Jean Macé Niort,
classe de 3^e de Mlle Vernal en 1895



Le technique

À partir de 1892, ont été distinguées des EPS à dominante professionnelle qui débouchent sur la création d'écoles pratiques de commerce et d'industrie (EPCI), qui sont à l'origine de l'enseignement technique public avec les ENP. L'enseignement technique a lui aussi son école normale qui devient supérieure à partir de 1932, l'ENSET, qui prépare aux professorats des EPCI et ENP, nécessitant également un CAP pour être titularisé.

Le secondaire

Cet enseignement est donné dans les lycées nationaux, cours secondaires féminins (dits lycées de jeunes filles) et collèges municipaux. Les élèves commencent en 11e dans les classes élémentaires, avant d'entrer en classe de 6e (à la suite d'un concours d'entrée instauré en 1932, en même temps que la gratuité du secondaire) ; ce cursus se poursuit jusqu'en 1ère et terminale pour passer le baccalauréat en deux parties², premier grade universitaire qui permet l'inscription en faculté. Les meilleur.es élèves des lycées et collèges bachelier.es, peuvent poursuivre leurs études dans les classes préparatoires aux grandes écoles installées dans quelques grands lycées pour préparer notamment les concours des deux ENS secondaires d'Ulm pour les garçons et de Sèvres pour les filles. Là on peut préparer l'agrégation, en principe nécessaire pour devenir professeur titulaire d'une chaire dans les lycées.

1965-1966

Les professeurs du second cycle du lycée de garçons de Poitiers transféré près du campus. Si les élèves restent des garçons, le personnel est mixte : 3 agrégé.es, les autres certifié.es ou biadmissibles, dont certains issus de l'enseignement moderne qui sont à l'arrière-plan, debout sur un banc, avec le prof de gym



Les diverses catégories des personnels

Si, en l'absence de statut général de la Fonction publique, on ne peut parler de « corps », chacun de ces ordres dispose de ses propres catégories d'enseignants.

Pour résumer, la masse des instituteurs et institutrices enseigne dans le primaire élémentaire, mais on les trouve aussi comme maîtres ou professeurs de CC et dans les EPS et EPCI comme professeurs adjoints avec un ou deux certificats de licence. Mais dans ces établissements du primaire supérieur et du technique, les postes sont tenus par des professeurs titulaires d'un CAP et en principe formés dans des ENS.

Dans le secondaire des lycées, les chaires de professeur.es sont tenues par des agrégé.es ou par des professeur.es titulaires d'un CAP ; s'ajoutent des professeurs délégués ministériels licenciés parfois admissibles à l'agrégation, ou rectoraux, et des répétiteurs dont le service comporte beaucoup de surveillance dans les études d'externat, et des professeurs adjoints (futurs adjoints d'enseignement). Les professeurs de collège n'appartiennent pas aux mêmes catégories que les professeurs de lycée mais les titulaires sont licenciés et ont passé un CAP.

Rappelons aussi que la mixité des établissements secondaires n'existant pas³, les agrégés et les agrégées qui ont passé deux concours distincts pour la plupart⁴, constituent une catégorie hybride.

² Le secondaire féminin ne prépare au baccalauréat que depuis 1926.

³ Sauf pour certains cours ou les classes de terminales dans les petits établissements.

⁴ En 1938 cela devient une règle impérative ; la mixité des agrégations n'interviendra que dans les quelques années suivant 1968.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

LYCEE DE GARÇONS de POITIERS

1, rue du Lycée. — Tél. : 2-83. — Ch. P. Limoges 54-80
 Préparation à l'E.N.S. (let., sc.), Polytechnique, Centrale, Mines, Saint-Cyr.
 Tarifs : External, 810 (Ecoles), 270 (El. Prim.); Surveill., 324, 216 (El.);
 Demi-pension, 3.132 (E.), 2.214 (2° c.), 2.106 (1° c.), 2.214 (El.);
 Internat, 5.400 (E.), 4.320 (2° c.), 4.158 (1° c.), 4.104 (El.).
 Effectif (5-11-37) : 386 ext.; 26 demi-pens.; 245 int. (El. Prim.: 68).

Proviseur : Henri BAUDEL (philo).
Censeur : Jean A. ESTREM (let.).
Economiste : Antonin DESOSSE.

Mathématiques :
 Paul BELLOT, prof.
 Paul EYRARD, prof. (St-Cyr).
 Marcel LAMY, prad. dél.
 Eugène NOURRY, prof. (sp.).
 Roger PIEDVACHE, prof. (sp. prép.).
 Jean ROUSSEAU, prof.

Sciences physiques :
 Louis JULLIARD, prof.
 Pierre LAFOND, prof.
 Louis LUCE, prof.

Sciences naturelles :
 Lionel VALENSI, prof.

Philosophie :
 Robert LÉVILION, prof.
 Joseph MOREAU, prof.

Histoire et Géographie :
 Léon BOURDON, prof.
 René CROZET, prof.
 Gaston DEZ, prof.
 René MÉMAIN, prof.
 MEUNIER, dél. r.

Lettres et Grammaire :
 Casimir AYASSE, prof. dél. (6°).
 René BERTHOLEAU, prof.
 Pierre DEZ, prof. (4°).
 Emile FEUILLATRE, prof. (6°).
 Lionel GUIBERT, prof. (5°).
 Guy GUILLOT, prof. dél. (3°).
 Claude JAMET, prof. (1° sup.).
 Roger LOGEAS, prof.
 André MONCHOUX, prof. (2°).
 Claude SAINT-GIRONS, dél. (let.).
 Prés. gr. Prof. : M. Henri Ruysen. — Prés. gr. Anc. El. : M. Guimbaud, 1^{er} prés. hon. — Prés. gr. Par. El. : M^e Louis Renard, avoué.

Allemand :
 René SERRES, prof.
 Georges DELARBRE, rép. dél. r.

Anglais :
 Francis LEAUD, prof.
 Ernest MARTIN, prof.
 Henri RUYSSEN, prof.

Espagnol :
 Raymond VIDAL, dél.
Classes élémentaires et primaires :
 Mlle Elisabeth TEXTE, prof. (7°, 8°).
 Aristide VAUDELEAU, inst. (9°, 10°).

Dessin : Fernand SERREAU, prof.

Education physique :
 Paul GRANGENEUVE, prof.
 Gérard MASSIAS, prof.

Surveillant général :
 Victor LECONTE (ang.).

Economat :
 Hubert ROULLEAU, sséc.
 Albert FESTAS, adj.

Répétiteurs :
 André FAURE-MURET.
 Georges FREYRON.
 Pierre GILLARD.
 Henri HÉRAULT.
 Marcel LAGLAINE.
 Alfred LOCHON.
 Paul MATHIEU.
 Henri MORIN.
 Félix DE LA PATELLIERE.
 André VOY.

Dame stdc. : Mme Lucette ROULLEAU.
 Prés. gr. Prof. : M. Henri Ruysen. — Prés. gr. Anc. El. : M. Guimbaud, 1^{er} prés. hon. — Prés. gr. Par. El. : M^e Louis Renard, avoué.

Annuaire de l'Université 1937-1938

Exemple d'un lycée provincial dans une ville universitaire, comportant toutes les classes du secondaire, des classes élémentaires aux CPGE.

A noter que la plupart des professeurs du second cycle – et évidemment des CPGE – sont agrégés et deviendront souvent professeurs de faculté. Les répétiteurs sont également très nombreux

LYCEE PIERRE-LOTI (G), à ROCHEFORT

E. P. S. (G) annexée. Tél. : 2-78
 Tarifs : External, 216 (El. Prim.); Surveillance, 162;
 Demi-pension, 2.052 (2° c.), 1.995 (1° c.), 1.836 (El.);
 Internat, 3.672, 3.564, 3.132 (El.).
 Effectif (5-11-37) : 264 ext.; 12 demi-pens.; 54 int. (El. Prim.: 92).

Proviseur : Rodolphe GARBEAU (phys.).
Censeur : Fernand FABRE (math.).
Economiste : Albert P. DOAT.

Mathématiques :
 Gaston AUZANNEAU, prof. tit.
 Paul BARATHIEU, prof.

Sciences physiques :
 Pierre SALVAIRE, dél.
Sciences naturelles :
 Auguste AUGER, prof.

Philosophie :
 Jean PUCELLE, prof.

Histoire et Géographie :
 Jean FISCHER, prof. tit.
 Georges JAULIN, prof.

Lettres et Grammaire :
 Yves BUYTET, dél. (1°).
 Emile DUFRENNE, dél. (3°).
 Robert JUCHAULT, dél. (2°, 5°).
 André LAFERRIE, prof. tit. (4°).
 Joseph MAMBERT, dél. (6°).

Prés. gr. Prof. : M. Auger. — Prés. gr. Par. El. : M^e Jacques, avoué, 44, rue Arsenal. — Prés. gr. Anc. El. : M. Giraud, consul, 104, rue Thiers.

Allemand :
 Roger GABORIT, dél.
 André PÉRÉ, dél.

Anglais :
 Jean COLONBEAU, dél.
 Louis GOURRAUD, dél.

Classes élémentaires et primaires :
 Georges ANGOT, inst. (3°, 10°).
 Mme Madeleine BERNARD, idét. (7°).
 Mme Jeanne DELAGE, inst. (8°).
 Mme Marguerite VÉRINE, idét. (enf.).
Dessin : Pierre TARDY, prof.

Education physique :
 Gaston BICHON, prof.

Economat :
 Marcel BARTHOU, sséc.

Répétiteurs :
 Roger ROSIER (sec. adm.).
 Robert BERNARD, prad.
 Emile BOULAROT.
 Pierre BOURDERY.
 André FORCET.
 Fernand MARTRON.
 Robert MÉTAYÉ.

COLLEGE DE GARÇONS de ROYAN

Tél. : 0-40.
 Tarifs : Demi-pension, de 1.269 à 1.467; Internat, de 2.547 à 2.772.
 Effectif (5-11-37) : 260 ext.; 8 demi-pens.; 50 int. (El. Prim.: 55).

Principal : Roger BROUSSIN (let.).

Mathématiques :
 André FOULLADE, dél. prof.
 James ROY, prof.

Sciences physiques :
 Paul CHASSÉRIAUD, prof.

Sciences naturelles :
 Jean MARRE, prof.

Philosophie et Lettres :
 Louis CHASSÉRIAUD, prof.

Histoire :
 Charles MORIN, prof.

Lettres et Grammaire :
 Jean BESSIÈRES, prof.
 Louis BIRIEN, prof.
 Guy JUSTAMON, prof.
 Léonce LAVAL, prof.
 Jean RATAUD, prof.

Prés. gr. Prof. : M. J. Rataud. — Prés. Ass. Par. El. : M. Constant.

Allemand :
 Gilbert MOISSON, prof. (sg.).

Anglais :
 Charles JUSTAMON, prof.
 Louis RIGAL, prof.

Dessin :
 Robert DARTAGNAN, prof.

Classes élémentaires et primaires :
 Martial JARRAUD, inst.
 Mme Amélie RENAUDIN, inst.

Education physique :
 Jean MATHET, prof.

Répétiteurs :
 Maurice CHATEIGNON.
 Gilbert DELAUNAY.
 Jean ROQUE (hist.).

Au lycée Pierre Loti de Rochefort, qui a perdu toutes ses CPGE après la fermeture de l'arsenal en 1926, il n'y a que 330 élèves dans le second degré et 92 dans les classes élémentaires, avec une EPS annexée. Seul le proviseur et deux autres professeurs sont agrégés, dont le prof de philo qui deviendra prof à la faculté de Poitiers.

Au collège de Royan, il y a à peu près autant d'élèves dans les mêmes sections. Les professeurs de collège titulaires sont majoritaires

Le syndicalisme enseignant

s'est adapté à ces structures, pour défendre les intérêts corporatifs de toutes ces catégories mais en les regroupant par ordre d'enseignement. La réunification de la CGT pendant la période du Rassemblement populaire, qui a commencé un peu plus tôt en 1935 dans le syndicalisme enseignant, aboutit donc à la structuration suivante :

- Le **SNI** (Syndicat national des instituteurs et institutrices) regroupe la masse des instituteurs des écoles primaires et des CC, mais dans ces derniers existent aussi une très puissante Association nationale des professeurs de CC (ANPCC) qui entretient des relations difficiles avec le SNI⁵,

- Le **SNEPS** (Syndicat national de EPS) qui regroupe tous les personnels des EPS y compris de direction,

- Le **SPET** (Syndicat du personnel de l'enseignement technique), qui regroupe tous les personnels des EPCI et ENP, y compris des ateliers,

- Le Syndicat des professeurs de lycée et de l'enseignement secondaire féminin, autonome, qui connaît une scission en 1937, les autonomes créant le **SNALCC** (Syndicat national autonome des lycées, cours secondaires et collèges), et les cégétistes décidant de créer le **SPES** (Syndicat du personnel de l'enseignement secondaire) réunissant les professeurs, répétiteurs, surveillants, dames secrétaires des lycées et collèges, mais pas les personnels de direction, syndicats qui sont à l'origine du **SNES** créé en 1944.

Tableau chronologique de l'évolution des fédérations et syndicats enseignants (A.D. IRHSES)

1895	Création de la CGT	Le temps des amicales		
1901	Loi sur les associations, le temps du présyndicalisme			
1905	Création de la FNSI Adhésion à la CGT en 1907	Fédération des Amicales d'instituteurs	Fédération des Amicales de professeurs (A4, A3, A2, A1)	
1910	L'Ecole émancipée 1500 adhérents à la FNSI, dissoute en 1913		Création de la FIPESO en 1912 la Sté des agrégés en 1914	
14-18	Union sacrée			
1919-20	Création de la FMEL	Fédération des syndicats d'instituteurs (Roussel-Glay)	Fédération des professeurs de lycée	Création CFTC
1921-23	Scission de la CGT F.U de la CGTU	Création du SNI Fédération de l'ens 2aire et sup CGT (Zoretti)		
1925		Adhésion SNI à CGT et FF	Circ du Cartel des gauches Associations deviennent syndicats, double affiliation	
1928	Création de L'US	Création de la FGE		
1935	Unification dans la FGE			
1937	Création du SPES		Création du SNALCC	SGEN-CFTC
1938	Echec de la grève du 30 novembre			
1940	Exclusion des communistes (sauf SPES et SET)			
1940	Dissolution de tous les syndicats de fonctionnaires			
1944	Reconstitution de La FGE-CGT ; Création du SNES		Disparition du SNALC	SGEN-CFTC
1946	La FGE devient FEN ; Union des syndicats du second degré Statut de la Fonction publique			
1948	Choix de l'autonomie Motion Bonnissel-Valière et double affiliation (FEN-CGT surtout)		Reconstitution du SNALC	
1949	Homogénéité des exécutifs Fusion du SNES et du SNCM			
1954	Appel du BP du PCF FEN-CGT réduite à SN des Centres et agents			
1956	Appel du PUMSUD			
1966	Fusion du SNES et du SNET			
1967	UA majoritaire au SNES			
1969	Statut des PEGC UA majoritaire au SNEP, SNESup puis SNPEN et SNCS		Apparition de la CNGA	
1973-74	Projet d'Ecole fondamentale Congrès FEN du « manifeste », Henry sec gal			
1976	SNI devient SNI-PEGC Projet éducatif de la FEN			
1982	Echec du SPULEN			
1984	FUO rejoint			
1986	Objectifs de recomposition			
1988	Arrêt du recrutement des PEGC Congrès de la Rochelle			
1989	Projet Ecole an 2000 Choix de Jospin Revalorisation		Création du SNCL/FAEN	
1992	Exclusion du SNES et du SNEP de la FEN			
1993	Naissance de la FSU et de l'UNSA			
1995/1998				Création de SUD Education

⁵ Après 68 et la création du statut des PEGC, l'association se transformera en syndicat indépendant, le SNC.

Le Statut général de 1946 :

Une première mise en ordre

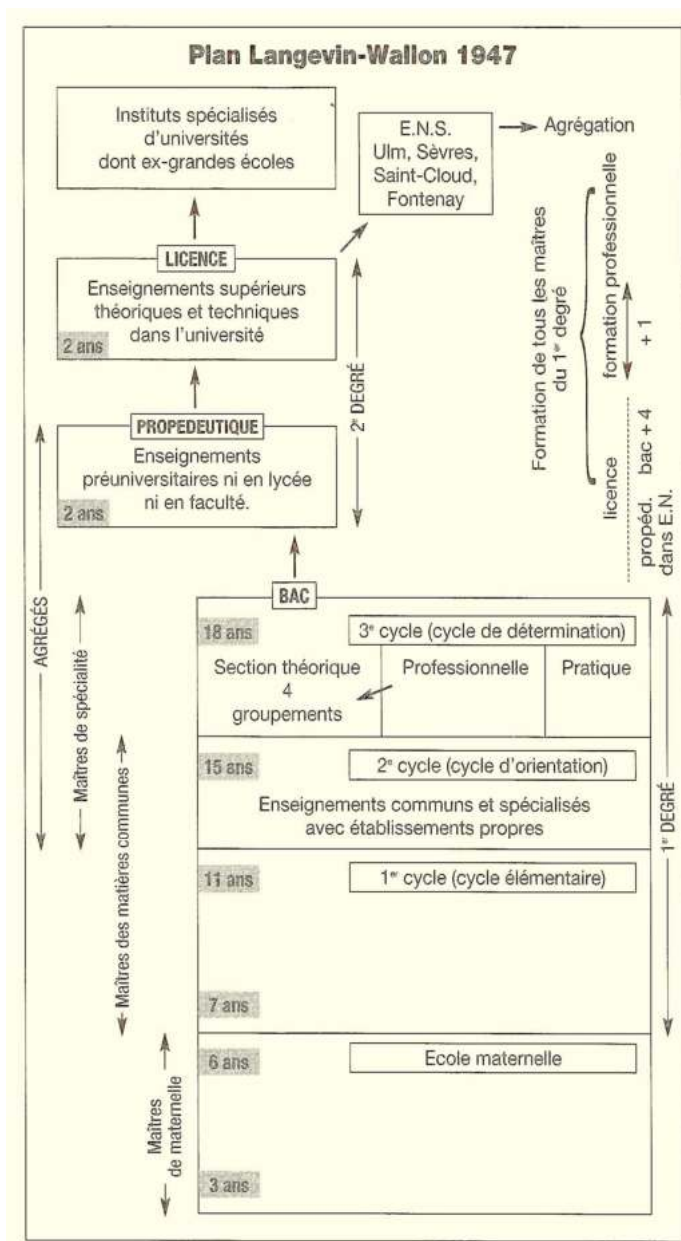
L'adoption du statut général des fonctionnaires en 1946, est concomitante de l'achèvement formel de « l'école unique », mais les personnels de l'Éducation nationale bénéficient d'une situation dérogatoire. Néanmoins c'est l'occasion d'un début de remise en ordre, notamment par la généralisation du recrutement par concours externe, prévu par le statut pour les recrutements des fonctionnaires de catégories A et B. Cela ne concernait jusque-là que les agrégés et, depuis 1941, les certifiés titulaires du CAEC (certificat d'aptitude à l'enseignement dans les collèges), les collèges modernes étant les anciennes EPS.

Rappelons qu'après la Libération, le syndicalisme enseignant, rassemblé massivement dans la FEN (Fédération de l'Éducation nationale), alors fédération de la CGT, participe à qualité à la Commission de réforme de l'enseignement connue sous le nom de Commission Langevin-Wallon qui ne rend son rapport qu'en juin 1947.

Les syndicats de la FEN du premier et du second degré acceptent et militent pour la réalisation concrète des degrés, dans l'objectif de démocratiser l'École, levier de la démocratisation de la société. Il ne s'agit plus seulement de la réalisation de l'école unique « en mettant bout à bout primaire et secondaire », mais d'accorder un sens nouveau à la démocratisation en donnant « à tous, le droit de se cultiver, chacun selon ses goûts et ses aptitudes » (H. Wallon). Cependant, subsistent entre syndicats du premier et du second degré des divergences au sujet des maîtres du premier cycle d'orientation du second degré : si l'on s'est mis d'accord sur l'intervention de maîtres de matières communes et de matières spécialisées, on n'a pas la même conception de leur formation et de leur place.

L'unification du second degré tarde à se mettre en place, surtout en raison du maintien des établissements techniques, auxquels se sont ajoutés les centres d'apprentissage pour l'enseignement technique professionnel (dit court), ainsi que des CC et des collèges municipaux, toujours distincts des lycées, même si beaucoup de collèges dispensent les trois types d'enseignement (classique, moderne, technique), avec souvent des centres d'apprentissage annexés.

Au niveau syndical, si les trois syndicats de la FEN du second degré, SNES (lycées et anciens collèges) SNCM (collèges modernes) et SNET (technique long des collèges techniques et ENP) se sont mis d'accord dès 1946 sur le principe d'une unification dans un seul syndicat, les fusions mettent du temps à se réaliser. La fusion SNES-SNCM n'intervient qu'en 1949 pour donner le SNES (classique et moderne) et il faudra attendre 1966, pour que la fusion avec le SNET se réalise pour donner le SNES actuel.



Tout cela se traduit dans la difficulté à mettre en place un concours commun du second degré, autre que celui de l'agrégation, qui reste un concours très sélectif, nécessitant l'acquisition d'un diplôme d'études supérieures après la licence, car l'agrégation constitue un réservoir de recrutement des enseignants du supérieur qui préparent des doctorats d'État. L'Inspection générale défend cette conception de la qualification, tout comme la puissante Société des agrégés, alors très influente dans le SNES lui-même.

L'idée est donc de faire rentrer dans le moule du statut général cette dualité, avec une hiérarchisation entre agrégés et certifiés. Après plus d'une année d'expérimentation d'une première version en 1950 du **CAPES** (certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire), est mis en place en 1952 la version finale qui reproduit le schéma de l'agrégation avec des épreuves écrites d'admissibilité et des épreuves orales d'admission, mais suivies d'une année de formation pédagogique en CPR (centre pédagogique régional), pour être titularisé certifié et être nommé indifféremment dans un lycée ou un collège.

Comme son nom l'indique, le CAPES ne concerne que l'enseignement classique et moderne et il faut attendre 1959 pour que soit créé le **CAPET** (pas dans toutes les disciplines d'ailleurs). L'uniformisation n'est donc que partielle. D'autant que sont maintenus les catégories de **chargés d'enseignement** pour les disciplines où n'existent pas de concours notamment pour les disciplines artistiques, et des **adjoints d'enseignement** dont le service est de 36 h hebdomadaires, chaque heure d'enseignement comptant double.



Chaque catégorie possède des CAP académiques et nationales conformément au statut général ; en 1965 une seule CAPA et une seule CAPN des certifiés sont créées, faisant disparaître les CAP des professeurs de l'enseignement technique⁶. Mais contrairement aux autres fonctionnaires, les catégories d'enseignants ne disposent pas de concours internes, conservent un avancement en trois rythmes, une définition de leur temps de travail par obligation de service, ainsi qu'un régime disciplinaire spécifique.

Ambivalence de la modernisation des années 1960 et 1970

« L'explosion scolaire » des décennies 50-60 est gérée de façon ambivalente par le pouvoir gaulliste à partir de 1958. Il mène une politique de rationalisation, qui peut sembler aller dans le sens de la démocratisation, mais elle est doublée d'une politique visant à réduire les coûts, contenir les flux et orienter les élèves de façon sélective en fonction des besoins de la planification économique.

La rationalisation se fait en plusieurs temps. D'abord les établissements du second degré changent de nom. Tous les collèges classiques et modernes deviennent des lycées (d'État ou municipaux); les collèges techniques et ENP deviennent des lycées techniques, où le brevet de technicien devient un baccalauréat (première session en 1968). Les centres d'apprentissage deviennent des collèges d'enseignement techniques (CET) et préparent au CAP et au BEP. Les CC deviennent des collèges d'enseignement général (CEG) où enseignent des instituteurs titulaires du CAPCEG puis où vont enseigner à partir de 1969 des **PEGC** (professeurs d'enseignement général de collège) recrutés à bac +2, bivalents.

La réforme Fouchet de 1965 introduit une révolution, la création du **CES** (collège d'enseignement secondaire) par absorption des 1^{ers} cycles des lycées, et création de nouveaux collèges, qui ne scolarisent donc que jusqu'à la 3^e, tandis que les lycées seront réduits dans les années suivantes au seul second cycle.

De nouvelles sections du CAPES et de l'agrégation sont créées, permettant le recrutement de certifiés et d'agrégés dans ces disciplines.

Avec la loi Haby, en 1975, une dernière étape de rationalisation est franchie : les CES et CEG sont fusionnés avec les premiers cycles des lycées pour donner naissance au « **collège unique** ». Les CET deviennent des lycées d'enseignement professionnel (LEP).

⁶ Ce qui accélère la fusion entre le SNES et le SNET réalisée en 1966.

Dans la même logique, sont pris en 1972, plus de vingt-cinq ans après l'adoption du statut général, les **décrets statutaires** pour les différents corps particuliers : agrégés, certifiés et AE. Notons que les agrégés enseignent « principalement en lycée » tandis que les certifiés enseignent indifféremment en collège ou en lycée. Outre la définition des missions, qui ne fait qu'entériner la pratique, c'est surtout l'alignement du régime disciplinaire sur le droit commun qui marque cette étape. Jusque-là, les sanctions ne pouvaient être prises qu'après consultation des conseils académiques⁷ réunis en formation disciplinaire.

Le régime d'avancement spécifique, avec ses trois rythmes (ancienneté, choix, grand choix), dérogoire, est cependant conservé.

Dans les années 1970-1980, le paysage des corps enseignants du second degré est plus ou moins clarifié. Fruit d'une longue bataille du nouveau SNES, les **PTA** (professeurs techniques adjoints) sont massivement intégrés dans le corps des certifiés en passant un concours spécial, et leur recrutement est arrêté. Mais désormais de très nombreux **PEGC**, bivalents voire trivalents, sont de fait en concurrence avec les certifiés dans les collèges, alimentant une partie de bras de fer entre le SNES et le SNI-Pegc, syndicats de la FEN qui sont en outre d'orientations opposées (UA contre UID).



Il subsiste aussi un fort volant de non-titulaires, les **maîtres-auxiliaires** (MA), sans garantie de réemploi. Le choix fait en 1984, dans le cadre d'un vaste plan de résorption de la précarité, de titulariser les MA dans le corps des AE, augmente significativement les effectifs de ce corps.

M. Valéry GISCARD D'ESTAING

« Il faut poursuivre et accentuer l'effort de revalorisation de l'enseignement technologique » (mai 74)

M. René HABY

« Je suis prêt à engager des discussions au niveau interministériel pour une revalorisation de 40 points de l'indice terminal des PTA et pour une augmentation du nombre de postes offerts aux concours spéciaux » (lettre au SNES du 26-2-1975).

M. Raymond BARRE, les PT et PTA attendent toujours. Qu'entendez-vous faire ?

Le 28 novembre 1975 : en haut, à gauche, devant le ministère des Finances ; à droite, un millier de PTA à la Maison de la Chimie ; en bas, appuyée par une grève massive, la manifestation nationale arrive devant l'Hôtel Matignon

⁷ La plus vieille institution consultative dont les représentants du personnel enseignant, agrégés et certifiés seulement, étaient élus sur listes dans des élections spécifiques.

La stabilisation autour de la « revalo »

La dernière étape d'uniformisation est liée aux résultats des mobilisations syndicales, notamment impulsées par le SNES en 1989 face à un gouvernement socialiste, pour obtenir une revalorisation d'ensemble des professions de l'enseignement.

Outre la redéfinition des grilles indiciaires et des rythmes d'avancement, c'est la création pour tous les corps d'une **hors-classe**, qui existait jusqu'alors seulement pour les agrégés. Il y a donc uniformisation des carrières dans des **corps à deux grades** (puis trois, avec la création de la **classe exceptionnelle** dans le cadre du PPCR). La lutte syndicale menée par la suite pour passer du pyramidage au cylindrage de la hors-classe, avec des modifications des barèmes d'accès, transforme aussi profondément la structure des corps, avec une carrière qui se déroule désormais normalement sur deux grades.

Les recrutements des PEGC et des AE sont définitivement arrêtés. Leur intégration dans le corps des certifiés est facilitée par un nouveau décret : c'est une « mise en extinction » de ces corps.

Du côté de l'enseignement professionnel, le corps des PCET, rebaptisé PLP depuis la création du bac professionnel en 1985, est aligné sur celui des certifiés, avec la création d'un nouveau grade, dit PLP2, qui devient le grade de recrutement externe, tandis que l'intégration des PLP1 est facilitée. La bivalence des PLP des disciplines d'enseignement général est cependant maintenue.

Enfin, pour les certifiés, la création de **l'agrégation interne**, qui avait déjà été envisagée en 1985, apparaît comme une voie de promotion porteuse d'avenir, mais dont la réalisation sera limitée, compte tenu du relativement faible nombre de lauréats (toujours plus importante que la promotion par liste d'aptitude, qui reste une « porte étroite »).

Ces mesures statutaires s'accompagnent d'un changement radical dans les volumes de recrutement, avec une augmentation considérable des postes au CAPES, dans une moindre mesure à l'agrégation externe. S'ajoutent les fonctions de **titulaires remplaçants** qui devraient limiter le recours à l'auxiliaire. Mais à la fin des années 1990 et dans les années 2000, des plans de titularisation des MA sont à nouveau mis en œuvre, sans que pour autant le volume des non-titulaires, désormais « **contractuels** », ne soit durablement réduit.

En conclusion, l'évolution globale des corps enseignants du second degré a obéi à une double logique. D'une part l'alignement sur les dispositions du statut général, dans sa lettre, avec la réduction des dispositions dérogatoire, et dans son esprit, chaque corps correspondant à un métier, et chaque métier à un corps. D'autre part, un alignement « vers le haut », avec l'intégration des corps les moins qualifiés et les moins rémunérés dans les corps supérieurs, et leur disparition. L'action syndicale, notamment du SNES, n'y fut pas pour rien, pensée et justifiée par le triptyque « élévation, amélioration et unification » de la formation des maîtres, arc-boutée sur une conception généreuse de la démocratisation de l'enseignement et de la transformation sociale.

Reste sur la planche de travail du syndicat la réalisation finale de son objectif, formulé depuis les années 1950 : tous agrégés !⁸



⁸ Voir J-P. Gaétan, PDR n°41, septembre 2021.

Crises de recrutement et dispositifs d'incitation aux « vocations »

Pour compléter ce rapide travelling historique, quelques éléments de réflexion au sujet de la crise de recrutement des personnels, à laquelle est confronté dangereusement aujourd'hui notre système éducatif public et laïque.

La notion de « crise de recrutement » dépend non seulement du contexte de l'évolution du système éducatif dans son contexte global, que nous avons décrits à grands traits plus haut, mais aussi des représentations et modèles.

Les conditions pour éviter les crises du recrutement

Le modèle d'un corps enseignant constitué massivement de titulaires recrutés par concours suivant les principes du Statut général des fonctionnaires, auxquels est adjoint un faible volant de non-titulaires pour répondre aux besoins non-permanents, est récent dans l'histoire de l'Éducation nationale.

Les syndicalistes du SNES l'avaient cependant pensé et mis en perspective dans la justification de leurs revendications depuis la Libération. C'est la raison pour laquelle, surtout avec « l'explosion scolaire », ils demandaient toujours des moyens supplémentaires pour créer des postes, non seulement pour faciliter la réussite aux concours et réduire l'auxiliaire, mais aussi afin de diminuer les effectifs, donner un enseignement de qualité pour tous, bref démocratiser l'enseignement. Cela allait de pair avec l'amélioration des conditions de travail et la revalorisation salariale du métier, les deux phares du programme revendicatif du SNES depuis le début des années 1960-1970.

Les enseignants, depuis la fin de la Première Guerre mondiale, ont toujours eu le sentiment d'être déclassés dans la Fonction publique, en particulier par rapport aux magistrats ou aux militaires. Ce sentiment fut renforcé avec la mise en place du Statut général et de la grille des traitements. D'où les grandes batailles pour le **reclassement** des années 1950 et ensuite celles des années 1970-1980 et jusqu'à nos jours pour la **revalorisation**, notion plus large et englobante.

C'étaient les conditions pour préparer l'avenir, en attirant les étudiants vers les métiers de l'enseignement et se prémunir vis-à-vis de crises du recrutement. Or, celle des années 1950-1960 s'explique par deux faits majeurs : d'une part l'explosion scolaire liée à l'arrivée des boomers à l'âge de la scolarité du second degré, et d'autre part la croissance économique avec un fort besoin de cadres hautement qualifiés, conduisant nombre de

diplômés de l'enseignement supérieur (en particulier scientifiques) à délaissier les carrières enseignantes pour des carrières dans le privé. Il fallait donc élargir le vivier, en mettant l'accent sur son aspect « social », et planifier le recrutement.

Le pré-recrutement et les IPES

Le SNES a ainsi mis très tôt en avant la question du **pré-recrutement**, à l'imitation de ce qui se passait dans le primaire où les élèves des écoles normales départementales devenaient dès 16 ans des élèves maîtres, comme les élèves des ENS nationales, en réclamant la création d'écoles normales supérieures régionales pour prérecruter tous les enseignants du second degré classique et moderne (voir plus loin).

Le syndicat obtint satisfaction très partiellement en 1957 avec la création des **IPES** (Instituts préparatoires aux enseignements de second degré) recrutant des élèves professeurs au niveau de la propédeutique. Rattachés aux facultés des universités, ils ne préparaient cependant pas suffisamment au métier, mais il est incontestable qu'ils ont largement favorisé la poursuite d'études de très nombreux étudiant.es ou instituteurs/trices d'origine très modeste pour lesquelles le professorat devenait attractif en favorisant une ascension sociale.

C'est en partie parce que cette fonction de préparation professionnelle était restée pauvre, que le pouvoir politique tenta à partir de 1972, de les supprimer. Ce n'est que grâce à la mobilisation syndicale qu'ils perdurèrent quelques années.

Le pouvoir avançait aussi le motif qu'il n'y avait plus de crise de recrutement. Or entre un quart et un tiers des enseignants du second degré étaient encore des MA non-titulaires, dans des proportions bien supérieures à celles d'aujourd'hui. C'est pourquoi un plan de titularisation des MA s'imposait en permanence dans le programme revendicatif du syndicat et dans l'action syndicale, ouvrant des débats internes très conflictuels sur la notion de plan de titularisation étalé dans le temps et soumis à des conditions. La position arrêtée par les congrès était de respecter toujours le mieux possible les règles du statut général (AE stagiaires > AE titulaires > certifiés stagiaires > certifiés titulaires, à la suite d'inspections faisant office d'épreuves orales et professionnelles du CAPES/T).

Les concours

Le modèle de la titularisation dans la fonction publique par concours restait donc très prégnant, comme cela avait été le cas lorsque fut créé en 1950 la 1^{ère} version expérimentale du CAPES. Il s'agissait non seulement de recruter de nouveaux maîtres mais de liquider toute une série de catégories précaires. Il

n'était ouvert qu'aux licenciés d'enseignement mais enseignant déjà (délégués rectoraux, MA et AE), comportant des épreuves pratiques puis, seulement ensuite des épreuves théoriques à caractère professionnel, la titularisation n'intervenant qu'au bout de deux années de stage.

Le SNES s'opposa à ce CAPES destiné à remplacer le CAEC comme concours normal de recrutement de la masse des professeurs certifiés. Il demanda que tous les concours (agrégations ouvertes aux licenciés et diplômés d'études supérieures et CAPES ouverts aux licenciés) comprennent deux parties : une partie théorique garantissant la formation scientifique, une partie pratique garantissant les qualifications professionnelles indispensables, le succès à la première devant précéder la seconde. La formation théorique serait donnée dans les facultés ; la formation professionnelle dans des écoles normales professionnelles régionales, où interviendraient à la fois des maîtres du supérieur et du second degré avec des agrégés répétiteurs. Le SNES n'obtint que partiellement satisfaction avec la version finale de 1952⁹ instituant des CPR pour les certifiés, mais il fallut attendre le début des années 1970 pour que les agrégés disposent eux aussi d'une année de formation pédagogique en CPR, tout en étant titularisés définitivement à l'issue des épreuves d'admission au concours¹⁰.

Cette situation d'écart par rapport à la norme du modèle, n'était pas propre au secondaire. Dans les années 1930, quasiment un tiers des instituteurs recrutés n'étaient pas passés par les écoles normales départementales, mais étaient nommés après obtention du brevet supérieur, parfois du simple brevet élémentaire, mais devaient obtenir le CAP dans l'école où ils étaient affectés pour devenir fonctionnaire. On a continué à recruter des instituteurs « suppléants » sans le bac jusqu'en 1971, puis avec le DEUG jusqu'au milieu des années 1990.

Les autres dispositifs

La création en 1990 des « allocations d'enseignement » est liée à une anticipation d'une crise de recrutement à venir, du fait de l'objectif, affirmé par Chevènement en 1985 et repris par Jospin en 1989, des 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac. Elle s'inscrit aussi dans la grande revalorisation et le changement de modèle.

Enfin, il ne faut pas oublier dans ces dispositifs, l'existence des surveillants, MI et des SE (maîtres d'internat et surveillants d'externat) dont les statuts dataient de 1937-1938. Le caractère temporaire de leurs fonctions (7 ans maximum), le choix d'un vivier exclusivement composé d'étudiants, en faisaient aussi un dispositif de pré-recrutement. Les MI-SE étaient d'ailleurs à l'origine appelés à participer aux activités d'enseignement par l'encadrement des études (qui n'étaient pas que de la simple garderie en salle de permanence) voire de remplacement ponctuel d'enseignants, puis l'encadrement des activités éducatives après 1968. Ils ont constitué un vivier puissant d'enseignants, et de militants du SNES.

Conclusion

On peut bien sûr faire référence au passé pour montrer la possibilité de mettre en place des dispositifs afin de répondre à une crise de recrutement. Mais chaque crise correspond à des conditions socio-économiques et éducatives particulières, qui ne sont pas forcément assimilables à celles que nous connaissons aujourd'hui. Comme souvent, il est plus efficace, mais plus difficile, d'essayer d'inventer un nouveau modèle. En tout cas la revalorisation du métier d'enseignant reste une condition fondamentale¹¹ ■



⁹ Des militants du SNES, membres du CESEN jouèrent un rôle important : Georges Petit et Firmin Campan ()

¹⁰ Jusqu'alors, pour pouvoir se présenter au concours de l'agrégation, les candidat.es étudiant.es devaient avoir suivi un mois de formation

professionnelle dans des classes de 1^{er} et 2nd cycle avec un conseiller pédagogique.

¹¹ Voir J-P. Gaétan, PDR info n° 42, novembre 2022

Notices biographiques de militants ayant joué un rôle important dans la définition des concours de recrutement des professeurs du second degré

CAMPAN Firmin [CAMPAN Jean-Louis, Firmin]

Né le 18 décembre 1905 à Toulouse (Haute-Garonne), mort le 20 décembre 1991 à Perpignan (Pyrénées-Orientales) ; professeur agrégé de sciences naturelles puis inspecteur général de l'Education nationale ; militant syndicaliste du SNALCC puis du SNES, membre du bureau national (1944-1951), secrétaire de la commission pédagogique et secrétaire général adjoint (1946-1951), membre du CESD et du CSEN, principal auteur du projet du SNES de recrutement et de formation des agrégés et certifiés en 1951

<https://maitron.fr/spip.php?article18496>



PETIT Georges, Pierre, Claude, Antoine

Né le 4 mars 1900 à Saint-Martin-du-Tartre (Saône-et-Loire) ; mort le 11 novembre 1985 à Paris (1^{ve} arr.) ; ancien élève de l'ENS de Saint-Cloud, professeur ; militant syndicaliste du SNEPS, du SNCM, de la FEN puis du SNES, membre du CESD et du CSEN ; conseiller au ministère de l'Éducation nationale, un des artisans du CAPES

<https://maitron.fr/spip.php?article152475>



Bureau FEN mars 1946 ; debout F. Canonge, G. Petit, Delanoue ; assis Lavergne, Marie-Louise Cavalier ; aux extrêmes 2 invités étrangers

CANONGE Fernand, François, Léon

Né le 22 octobre 1905 à Laval-Pradel (Gard), mort le 26 avril 1981 à Bry-sur-Marne (Val-de-Marne) ; professeur de l'enseignement technique, militant communiste et syndicaliste du SNET ; un des artisans de la création des ENNA

<https://maitron.fr/spip.php?article18575>

MONOD Gustave, Adolphe, Alphonse

Né le 30 septembre 1885 à Mazamet (Tarn), mort le 25 décembre 1968 à Paris (1^{ve} arr.) ; professeur agrégé de philosophie, puis directeur de l'enseignement de second degré (1944-1951) ; militant pédagogique ; militant de la Ligue des droits de l'Homme.

<https://maitron.fr/spip.php?article145937>



Pondichéry et la mondialisation

► Jean-Paul Gaetan

« Avant, les événements qui se déroulaient dans le monde n'étaient pas liés entre eux. Depuis, ils sont dépendants les uns des autres. » (Polybe, II^e siècle avant J. C.)

Pondichéry, Chandernagor, Mahé, Yanaon, Karikal... Ces sites exotiques ont fait rêver les parents des *baby boomers*. Ils avaient appris, à l'école, les noms de ces comptoirs des Indes françaises, au même titre que ceux des départements et de leurs préfectures. Les programmes scolaires des générations d'après-guerre et actuelles ignorent cet épisode de notre histoire coloniale. Tout au plus subsiste une carte postale mythique, l'Inde fascinante et mystérieuse, où s'illustrèrent des Français d'exception comme Joseph, François Dupleix (1697-1763), gouverneur de Pondichéry.



Carte postale années 1920

Mondialisation et économie

Derrière cette image désuète, se dissimule une permanence historique, complexe – la mondialisation – dont les caractéristiques économiques sont dominantes : des échanges continus, plus ou moins intenses au fil des siècles entre l'Europe et l'Inde. Pondichéry, en l'occurrence, sur la côte de Coromandel, à l'Est du golfe du Bengale, est un exemple type de ce concept du « temps long » légitimé par Fernand Braudel.

- Dès l'Antiquité, les Egyptiens, les Grecs, les Romains voyagent vers l'Asie. Ils fondent des comptoirs commerciaux (emporiums). Le contact est établi entre l'Occident et l'Orient. Les échanges avec Rome perdureront du I^{er} jusqu'au III^e siècle, lorsque débute la crise du monde romain.

- Le Moyen Âge est marqué par l'arrivée des musulmans en Asie et un relatif effacement des européens lancés dans les croisades en Orient. Marco Polo a sans doute effectué un séjour en pays Tamoul entre 1271 et 1295. Au XIV^e siècle, l'Empire ottoman coupe les routes terrestres vers l'Inde.

- Il faut attendre les temps modernes et les progrès de la navigation pour acter l'arrivée des Portugais en 1521, en faisant le tour de l'Afrique. Après leur passage, se succèdent les Hollandais puis les Danois. En 1664, sous le règne de Louis XIV, Colbert crée la Compagnie des Indes Orientales qui implante plusieurs comptoirs dont Pondichéry. Ces établissements connaissent leur apogée commerciale et territoriale avec Dupleix qui, entre 1742 et 1754, étend la colonisation française sur toute la pointe sud de l'Inde. Les directeurs de la Compagnie des Indes désapprouvent cette politique : les dividendes avant les conquêtes...Dupleix est rappelé en France.



- Les guerres européennes du XVIII^e siècle, guerre de succession d'Autriche (1744-1748) puis guerre de Sept ans (1756-1763) ont également des conséquences désastreuses pour la ville, terrain d'affrontement des Anglais et des Français.

- En 1815, avec la fin du premier Empire, Pondichéry est définitivement restitué à la France. Jusqu'en 1947, date de l'indépendance de l'Inde, la ville connaît une activité économique atone. Ce comptoir n'a jamais été un grand entrepôt commercial intermédiaire entre l'Asie et l'Europe. La concurrence de l'Angleterre, le protectionnisme anti colonial français ont empêché Pondichéry de connaître l'essor financier et commercial de Hong Kong ou de Singapour.

Le 1^{er} novembre 1954, Pondichéry est transféré de facto à l'Union indienne. Le traité de cession est signé en 1956 et entre en application en 1962.

Engagement militaire et mondialisation

Durant la III^e République, les cipayes, soldats indous au service d'une armée occidentale, ont payé un lourd tribut humain lors de l'expédition du Tonkin (1883-1886) et surtout durant la Première Guerre mondiale. Le frontispice du monument aux morts de la guerre de 1914-1918 porte l'inscription de 41 noms.

À l'appel du Général de Gaulle du 18 juin 1940, Pondichéry, minuscule « confetti de l'empire » est l'un des premiers territoires à rejoindre la France libre. 108 combattants originaires du comptoir laisseront leur vie au cours des combats de la Seconde Guerre mondiale.



Sous la IV^e République, 49 soldats périrent pendant les opérations de la guerre d'Indochine (1946-1954). Ce fait, souvent ignoré, témoigne de la convergence de populations, favorisé par la France, dès la fin du XIX^e siècle, entre la côte est de l'Inde et le golfe du Tonkin.

La mondialisation culturelle

Du premier passage des Portugais en 1521, jusqu'au traité de Paris en 1816, la culture et l'éducation n'ont pas leur place à Pondichéry. Les guerres, batailles terrestres ou navales se succèdent, impliquant principalement la France, la Hollande et l'Angleterre. Établir des liens commerciaux fructueux entre l'Inde et l'Europe est l'objectif essentiel.

Avec la paix retrouvée en Europe et le retour au pouvoir de la maison des Bourbons en France, l'aspect culturel de la mondialisation se met en place.



Statue de Desbassayns dans la cour du lycée

Le pionnier, Eugène Panon Desbassayns, comte de Richemont

Il est le neveu de Villèle, chef du parti ultra-royaliste et homme fort du gouvernement de Louis XVIII. Desbassayns arrive en tant qu'administrateur général des établissements français de l'Inde et gouverneur de Pondichéry. Il n'a que 26 ans et, en deux ans (1826-1828), il réalise une œuvre considérable, en particulier dans le domaine de l'éducation et de la culture. En 1826 à Pondichéry, il fonde le collège royal dont les professeurs sont des universitaires laïcs et, l'année suivante, la bibliothèque publique. L'enseignement est réservé aux « jeunes de la classe blanche ». Les effectifs sont faibles – 40 élèves en 1834. À partir de cette date, les missionnaires, mieux formés, en particulier ceux des Missions étrangères de Paris, remplacent les professeurs laïcs.

Après 1848

Les révolutionnaires de 1848 changent la dénomination du collège qui devient collège colonial. La III^e République procède à une profonde réorganisation : administration et enseignants laïcs exclusivement, ouverture aux jeunes filles, étude de l'anglais et de la civilisation tamoule.

Au début du XX^e siècle, l'incitation financière à l'expatriement est conséquente : les cadres (directeurs, inspecteurs) et les enseignants perçoivent « un supplément colonial égal à la solde d'Europe ». Après 1945, le collège colonial prend la dénomination de collège français. En 1947 l'Inde devient un état indépendant. Se pose alors la question de la présence française à Pondichéry. Les gouvernements de la IV^e République tergiversent... Mendès France explique en 1954 que, quitter la ville serait un signal négatif pour l'Indochine où l'armée française est enlisée dans une tragique guerre coloniale. Un accord est trouvé cette même année. La cession effective intervient en 1962. Les autorités indiennes ont modifié le nom de plusieurs villes, dont Pondichéry pour Puducherry, afin d'effacer le souvenir de la période coloniale.



Entre temps, la section SNES de Pondichéry a eu une action efficace et a obtenu la prise en charge par la France des personnels et bâtiments scolaires.

Aujourd'hui

Le traité de cession de 1962 garantit la spécificité française du collège puis, en 1972, du lycée. L'établissement accueille les élèves de la communauté francophone demeurée à Pondichéry – environ 6 000 personnes – et les jeunes Indiens intéressés par la culture de la France.

A la rentrée 2018, les élèves du primaire ont pu bénéficier d'un bâtiment entièrement neuf, construit dans l'enceinte du bâtiment historique. Ce nouveau bâtiment peut abriter 6 classes pour un effectif total de 130 élèves. Toutes les salles disposent de l'air conditionné et d'une acoustique particulièrement optimisée pour donner un confort d'apprentissage optimal. En parallèle de cette construction, 9 autres classes ont été totalement rénovées ainsi que le centre de documentation de l'établissement. Tous ces travaux ont été financés par l'AEFE.



L'entrée du lycée français

Aujourd'hui, ce lycée est devenu lycée international de Pondichéry, pour mettre en place la politique « Deux cultures, Quatre langues ». Il compte 420 élèves et affiche 100% de réussite au baccalauréat. L'implantation syndicale du SNES est importante (55% du personnel) ... Un état de situation positif alors qu'un nouveau défi s'annonce...

L'Inde, superpuissance en construction, le pays le plus peuplé du monde depuis 2022 (1,42 milliard d'habitants), est devenue un enjeu économique primordial pour l'Europe et en particulier la France qui entend développer l'atout que représente les jeunes Indiens familiers de la culture française. Une phase géopolitique complexe de la mondialisation se met en place.

Ainsi, les échanges multiséculaires se poursuivent : les hommes d'affaires succèdent aux administrateurs, navigateurs et autres aventuriers... Le testament de Dupleix a encore un léger écho à travers les siècles : « J'ai sacrifié ma jeunesse, ma fortune, ma vie, pour enrichir ma nation en Asie. »

VIE DE L'IRHSES



Stand au congrès de La Rochelle

Malgré ses faibles moyens humains – nous espérons pouvoir élargir notre équipe dès l'année prochaine – l'IRHSES continue de travailler et de faire connaître l'histoire du syndicalisme enseignant.

Sous la supervision de notre secrétaire général, Jean-Paul Gaetan, un important **travail de classement** et de mise en ordre a été fait dans notre fonds, principalement pour ce qui concerne la bibliothèque et la salle de lecture. Ce travail de fourmi, au long cours, a pour but de rendre plus pratique la consultation de nos ressources.

Nous avons aussi tenu à avoir une présence plus marquée autour des **stages syndicaux**. De façon systématique, nos publications ont été mises à disposition des militants présents lors des stages nationaux, et ont connu un certain succès. Nous faisons de même dans le hall d'accueil du SNES, où on trouve toujours quelques-unes de nos publications.

Nous avons aussi été présents au **congrès national du SNES à la Rochelle**, où un stand a été tenu conjointement avec celui de l'IR-FSU, et au cours duquel nous avons organisé notre **assemblée générale**, qui a approuvé les rapports d'activité et financier, et réélu le conseil d'administration.

L'AG a aussi validé la convention de collaboration scientifique qui lie désormais l'IRHSES et la **Société Française d'Histoire Politique**. Cette convention ne nous crée pas d'obligations trop contraignantes, mais permet d'envisager une collaboration sur des projets de recherche.

L'activité de recherche et de formation s'est évidemment poursuivie, comme en témoigne les articles publiés dans ce numéro. Il faut aussi noter la publication dans le dernier numéro de la revue ADEN d'un article sur les **groupes de jeunes du second degré** dans le syndicalisme enseignant des années 1930, et la participation au **colloque « Paradigmes scientifiques et politiques de démocratisation éducative »**, qui s'est tenu à l'université Lyon II, sous l'égide du réseau thématique « éducation » du CNRS, fin novembre.

Nous espérons, d'ici la fin de l'année scolaire, publier un nouveau numéro de **Points de Repères** consacré au syndicalisme enseignant au temps du Front populaire.

Comme toujours, les portes de l'IRHSES sont grandes ouvertes : nous apprécierons toute collaboration et apporterons notre soutien à tout projet de recherche sur le SNES et le syndicalisme enseignant.

DISPARITIONS

Deux militants historiques de notre syndicalisme qui étaient membres fondateurs de l'IRHSES

Marcel Berge (1929-2024)



Professeur d'éducation physique et sportive, militant communiste, secrétaire de la section départementale de la FEN de l'Ardèche (1957-1969), secrétaire général du SNEP (1969-1979), Marcel Berge a été incinéré au crématorium de Gap le 3 août 2024.

Il a joué un rôle déterminant dans l'organisation du courant de pensée Unité et Action dans son syndicat et la FEN durant la décennie 1960, et la liste qu'il conduisait au congrès national du SNEP de Nice en mai 1969 l'emporta, renforçant ainsi le poids d'UA dans la FEN, après le passage de la direction du SNES dans cette tendance alors minoritaire.

Il fut un acteur important de la "sportivisation" de l'éducation physique à l'école et de la démocratisation de ces activités.

Il passa le témoin de secrétaire du SNEP à Jacques Rouyer en 1979 et continua de militer activement après sa retraite jusqu'au début des années 2010.

Marcel Berge témoigna, en 1992, dans le cadre du groupe de travail sur le syndicalisme enseignant organisé par le Centre fédéral de la FEN et le Centre d'histoire des mouvements sociaux et du syndicalisme de l'Université de Paris I. Son texte fut publié par l'IRHSES (dont il était membre fondateur) sous le titre « Quarante années de militantisme syndical ».

Sa biographie a été publiée dans le Maitron :

<https://maitron.fr/spip.php?article16323>

Il avait été longuement interviewé en 2003 au siège de l'IRHSES.

Raphaël Szajnfeld(1936-2024)



Décédé après son 88^e anniversaire, Raphaël était fils d'immigrés juifs polonais nullement pratiquants, venus travailler en France, et fut un « enfant caché » pendant l'Occupation. Il dut interrompre ses études secondaires après la 1^{ère} partie du bac, suite au décès de son père, et devint ouvrier métallurgiste aux usines Panhard et militant de la CGT et du PCF.

Victime de la répression antisyndicale patronale, il devint instituteur suppléant éventuel dans un village perdu des Alpes... Puis il gravit les marches de l'enseignement en faisant des études supérieures de mathématiques pour devenir PEGC en Seine-Saint-Denis. Dans ce nouveau département il milita au SNI-PEG, alors premier syndicat de la FEN. Succédant à Alfred Sorel en 1986 à la responsabilité de porte-parole du courant Unité et Action au niveau fédéral, il lui a imprimé une dynamique nouvelle dans deux domaines. Il appuya le mouvement d'autonomisation du courant à l'égard du PCF et, en mathématicien scrupuleux, il poussa à la rigueur dans la formulation des revendications.

Raphaël Szajnfeld fut un des principaux animateurs d'un Comité national de liaison unitaire en 1992, et ensuite de la fondation de la FSU. De 1994 à 1996, il fut membre du BFN de la FSU, au titre d'U-A, chargé de la formation syndicale et de la documentation. Retraité à la fin de l'année 1996, il continua à assumer cette responsabilité jusqu'au congrès de 2001.

Actif depuis la création du centre de recherches de la FSU, il coordonna l'édition en 2008 des Actes du colloque sur la naissance de la FSU tenu en décembre 2006 à Paris. Il rédigea ensuite le tome 1 de *l'Histoire de la FSU. Une percée flamboyante (1993-1997)*

Sa biographie a été publiée dans le Maitron :

<https://maitron.fr/spip.php?article173365>

Nouvelles du Maitron

La crise débutée il a deux ans (voir *PDR Infos* novembre 2023) est en voie de solution. L'Himase, présidée par André D. Robert (professeur émérite en sciences de l'éducation à Lyon2) et A. Dalançon (secrétaire général au titre de l'IRHSES), a beaucoup œuvré pour parvenir à des compromis acceptables par tous : dirigeant.es du CNRS, chercheur.es universitaires et auteur.es de notices, afin de pérenniser et de développer cette monumentale œuvre de science ouverte et collaborative qui n'a pas d'équivalent dans d'autres pays.

Lors de la seconde réunion du Comité des partenaires (réunissant organisations syndicales, centre de recherches, LDH, APHG...) du 7 novembre 2024, tenue au siège central du CNRS, la direction de l'Institut des sciences humaines et sociales (ISHS) a confirmé la structuration de la gouvernance et du mode de fonctionnement du Dictionnaire, qui avaient déjà été présentés l'an dernier lors de la première réunion de ce Comité (27 novembre 2023) et auxquelles l'Himase avait donné son accord. A. Dalançon a assisté et est intervenu à ces deux réunions au titre de la FSU, remplaçant Paul Devin, président de l'IR-FSU indisponible à ces dates. Les nouveautés par rapport à la 1ère réunion de ce Comité résidaient surtout dans le fait que le Comité de pilotage était constitué et présent et que l'entreprise SDC Conseil, réalisatrice de l'ancien site et du nouveau, a pu expliquer concrètement son mode de fonctionnement.

Sans entrer dans le détail, voici les principaux éléments à retenir, résumés dans un communiqué de Marie Gaille, publié sur la page d'accueil du site <https://maitron.fr/spip.php?article252958>

Il est important de souligner que le CNRS continue à accompagner ce projet de science collaborative soutenu par les organisations sociales et les chercheurs (universitaires ou non) en histoire sociale. Pour cela l'infrastructure Huma-Num accueillera le Dictionnaire, et l'ensemble des notices migrera vers un nouveau site WordPress qui gardera l'apparence de l'ancien. Il se déclinera en fait en deux parties : un Maitron « patrimonial » où seront conservées les 230 000 notices mises en ligne entre 2009 et 2022, qui pourront être corrigées à la marge, et un site dit des « corpus », destiné à accueillir toute nouvelle notice, y compris celles réécrites.

Il n'y aura plus un ou une seule directeur ou directrice mais six historien.ne.s qui forment l'équipe de direction du Comité de pilotage, désignant un Comité scientifique qui est formé. Emmanuel Bellanger, directeur du CHS, restera l'an prochain dans cette équipe pour faire la transition. Mais l'Unité d'appui à la recherche CNRS « Condorcet » à Aubervilliers, accueillera dorénavant le Maitron, en lieu et place du CHS et désignera un.e ingénieur.e de recherche pour assurer le rôle de secrétaire de rédaction.

Le Comité veillera au respect de l'esprit de la science ouverte et collaborative. Il établira la liste des « corpus » après concertation avec corpus ou groupes de travail déjà existants ou à créer. Une fois les corpus déterminés, sera établi un calendrier prévisionnel, s'appuyant sur un travail collectif des contributeurs. La rédaction des nouvelles notices se fera dans le cadre des corpus qui garderont une grande autonomie ; elles ne seront plus publiées au « fil de l'eau » mais par vagues, donnant lieu à des événements éditoriaux accompagnés de « commentaires éditoriaux ».

Claude Pennetier, ancien directeur puis co-directeur du Maitron, a accepté d'être directeur honoraire.

LE CORPUS ENSEIGNANTS



Créé dès la mise en route du nouveau Maitron à la fin des années 1990, ce corpus professionnel va continuer à exister en étant un modèle de fonctionnement.

Sous la direction de Jacques Girault (professeur d'histoire contemporaine à Paris 13) fondateur de l'Himase, le corpus s'était étendu à l'ensemble du monde éducatif et une équipe plurielle de rédacteurs s'était mise au travail.

En 2019, Jacques Girault a commencé à passer la main de la responsabilité de l'animation du corpus à Alain Dalançon. Au moment de l'interruption de l'accès à l'interface du site en décembre 2022, 11 940 notices étaient en ligne, qui avaient fait l'objet d'un grand nettoyage.

Depuis le début de la crise, le groupe de travail de l'Himase a validé une trentaine de nouvelles notices.

Avec la mise en place de la nouvelle gouvernance, le fonctionnement du corpus va être modifié. Si le groupe de travail de l'Himase continuera, il ne constituera plus à lui seul le comité chargé d'étudier le programme de travail et de valider les projets de notices.

Ce nouveau comité du corpus dont la constitution est finalisée, comprendra des universitaires en poste (donc actifs/actives) et des auteur.es/militant.es, dont la plupart des actuels membres du groupe Himase, plus des responsables d'autres associations régionales du Maitron. La parité hommes-femmes sera entièrement respectée.

A. Dalançon restera responsable du corpus, donc président du Comité avec une co-présidente universitaire. L'ensemble devrait se mettre en place en janvier.

Tous les volontaires pour collaborer à de nouvelles notices sont invitées à prendre contact avec A. Dalançon et à renforcer l'Himase.

Voir bulletin d'adhésion en dernière page

DU CÔTÉ DE L'IR-FSU

L'Irhse continue à apporter sa collaboration active à l'Institut de recherches de la FSU par l'intermédiaire d'Alain Dalançon membre du bureau au titre du siège permanent de l'IRHSES, ainsi que Josiane Dragoni, membre de notre CA, qui anime le **chantier Histoire**.

Pour l'anniversaire des 30 ans de la FSU en octobre 2023, ils ont réalisé une exposition de 15 panneaux qui étaient visibles dans les nouveaux locaux de la FSU à Bagnolet et qui sera peut-être à nouveau exposée lors du prochain congrès fédéral à Rennes.

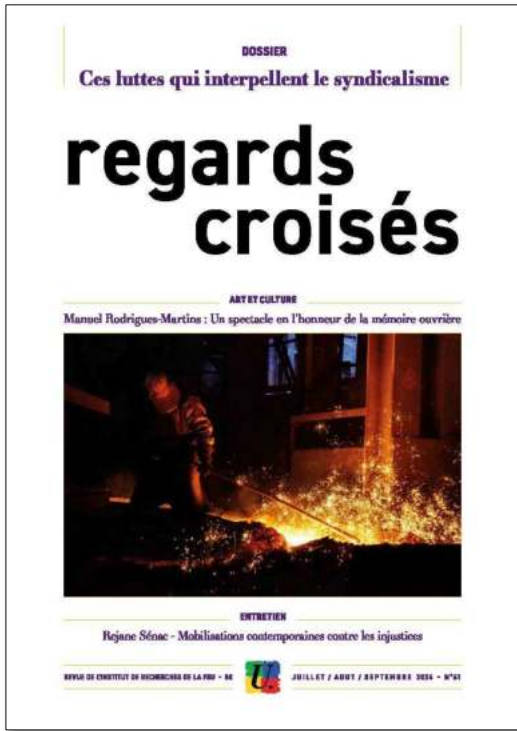
Au colloque organisé à cette occasion, A. Dalançon a lu les interventions de Pierre Toussenet et de Raphaël Szajnfeld – ce fut sa dernière intervention hélas – qui n'avaient pu se déplacer.



A.D et J.D. participent aussi très activement à la conception et la rédaction des **dossiers de Regards Croisés**, en particulier les deux derniers numéros, consacrés aux « Luites qui interpellent » (n°51) et à la « Refondation du syndicalisme au XXIe » (n°52 à paraître). Ces deux numéros et le livret d'articles très divers qui les complètera, ont pour objectif d'éclairer la réflexion sur les enjeux décisifs de l'avenir de notre syndicalisme de transformation sociale : **unification et refondation**.

Au congrès du SNES de la Rochelle, A. Dalançon a tenu avec Jean-Michel Drevon le **stand de la FSU** et celui voisin de l'IRHSES.





Abonnez-vous
à sa revue trimestrielle
Regards croisés
<https://institut.fsu.fr/categorie-produit/regards-croises/>

Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS)
Campus Condorcet
5, cours des Humanités
93322 Aubervilliers Cedex

ADHESION ASSOCIATION HIMASE, cotisation année civile 2024

Adhésion individuelle Étudiant.e
 NOM et prénom :
 Adresse :
 Email :
 Adhésion association ou syndicat
 NOM :
 Adresse :
 Email :
 Je verse la somme de¹.
 par chèque, envoyé au trésorier,
 Gérard Réquigny, 33 rue Lorraine, 93200 Saint-Denis, email : grequigny@gmail.com
 par virement bancaire à Association HIMASE
 code BIC : BREFFRPPXXX
 cpte n° 418 01 0394 clé 78
 IBAN: FR76 1010 7001 1800 4180 1039 478

A.....
le.....
signature

cocher X les cases adéquates

¹: 20€ pour les adhésions individuelles normales
10€ pour les étudiant.es
40€ pour les associations ou syndicats

Adressez vos cotisations IRHSES à Gilles Fourrier : IRHSES, 46 avenue d'Ivry, 75647 Paris cedex 13

N'oubliez pas de renouveler votre cotisation pour l'année scolaire

2024-2025

Bulletin d'adhésion ou de renouvellement :

NOM :

Prénom :

S1, S2 ou S3 de :

adresse postale :

.....

.....

Mail :

	COTISATIONS	
	normale	soutien
Individuel :	20€	40€
S1 :	20€	40€
S2 :	40€	80€
S3 :	125€	200€
Association, ou syndicat :	60€	120€

Adressez votre chèque à IRHSES :
46 avenue d'Ivry, 75647, Paris, cedex 13